

L'année 2015 débute comme 2014 s'est terminée, dans un contexte économique plus que morose. Taux de chômage élevé, croissance en berne... Les indicateurs ne sont pas bons. L'économie sociale et solidaire n'est malheureusement pas épargnée. Depuis 2010, l'emploi a tendance à se tasser. Des secteurs comme l'accompagnement scolaire, la culture et l'aide à domicile ont particulièrement souffert.

Cependant, 2015 s'annonce comme une année pleine de nouveaux et ambitieux projets pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire. L'installation des CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), créés dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, marquera ce début d'année. En tant qu'organisation patronale multiprofessionnelle, l'UDES siègera dans ces instances centrales pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques emploi/formation au niveau des territoires. Au-delà, l'UDES devrait rapidement siéger dans d'autres instances de consultation du dialogue social national.

Cette année 2015 marque également la mise en œuvre de la réforme du financement des organisations syndicales et patronales, avec la création d'un fonds dédié, également initiée par la loi du 5 mars 2014. L'UDES, si elle reconnaît et partage cet effort de transparence, reste inquiète et mobilisée sur son éligibilité aux ressources de ce fonds. En effet, au regard de sa représentativité, l'UDES déplore un manque de moyens pour remplir ses nouvelles obligations d'organisation multiprofessionnelle, notamment dans le cadre de sa contribution à la définition des politiques publiques.

En tant que partenaire social, l'UDES continuera néanmoins à être force de proposition sur l'agenda social en 2015. Pacte de responsabilité, lancement de la restructuration des branches professionnelles, loi pour la croissance et l'activité, simplification de la vie des entreprises... Autant de rendez-vous auxquels l'UDES répondra présente pour défendre les spécificités de l'économie sociale et solidaire et les intérêts de ses employeurs.

Bonne année à toutes et tous !

Alain Cordesse,

Président de l'UDES, Vice-président du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire

ACTUALITÉ

UNICANCER rejoint l'UDES2

ENGAGEMENT

L'UDES défend une baisse générale des charges pour les entreprises dès 20152

ZOOM SUR

Séminaire UDES : près de 150 employeurs réunis autour des enjeux emploi/formation en régions3

PAROLE À

2 questions à Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification4

L'UDES EN QUELQUES LIGNES

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 28 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches professionnelles. Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.



UNICANCER rejoint l'UDES

Le Conseil d'administration de l'UDES s'est réuni le 20 novembre dernier et a accepté, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la fédération UNICANCER (Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer). Elle rejoint le SYNEAS, la FEGAPEI et la Croix-Rouge dans le groupe rassemblant les employeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à but non lucratif. L'UDES rassemble désormais 28 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives).

Créée en 1964, la fédération UNICANCER est une organisation patronale représentant les Centres de lutte contre le cancer (CLCC) auprès des acteurs institutionnels. Elle est reconnue, depuis 2005, comme une des quatre fédérations hospitalières représentatives de France.

Acteur majeur de la cancérologie, UNICANCER regroupe 18 Centres de lutte contre le cancer employant près de 18 000 salariés. Établissements de santé privés à but non lucratif, les CLCC ont une triple mission de soins, de recherche et de formation. Ils soignent ainsi 110 000 patients par an, assurent la promotion de plus de 250 essais cliniques et participent à la formation initiale (plus de 200 internes accueillis par an) et continue en cancérologie (plus de 240 formations proposées).

« Après le SYNEAS, la FEGAPEI et la Croix-Rouge, l'UDES se réjouit d'accueillir un nouvel adhérent du secteur sanitaire, social et médico-social à but non-lucratif. Le positionnement d'UNICANCER dans le domaine de la recherche médicale et du soin renforce le poids de l'UDES dans ce secteur et ouvre

l'Union à de nouveaux employeurs qui agissent au quotidien pour prévenir, soigner et accompagner les malades du cancer.» souligne Alain Cordesse, Président de l'UDES.

Selon le Professeur Josy Reiffers, Président d'UNICANCER, «La Fédération UNICANCER entend contribuer à la construction de la représentativité des employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, notamment dans sa dimension sanitaire. En rejoignant le SYNEAS, la FEGAPEI et la Croix-Rouge, notre objectif est de renforcer la composante employeur du secteur privé non lucratif au sein de l'UDES. Par cette démarche commune, nous souhaitons participer au développement du dialogue social au niveau multiprofessionnel initié par l'UDES. »



L'UDES défend une baisse générale des charges pour les entreprises dès 2015

L'UDES défend, depuis plusieurs mois, et notamment dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, la création d'un crédit d'impôt pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire ne bénéficiant pas du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). À ce jour, cette proposition n'ayant pas fait l'objet d'une inscription à l'agenda parlementaire et encore moins d'une décision gouvernementale, l'Union souhaiterait que la transformation du CICE en baisse générale des charges, annoncée par le Président de la République pour 2017, soit mise en place dès 2015.

L'économie sociale et solidaire (ESS) compte aujourd'hui près de 223 000 organisations employeuses et 2,3 millions de salariés, soit 10% de l'emploi en France et 14% de l'emploi privé. 78% des emplois de l'ESS se situent dans les associations, dont certains secteurs ont particulièrement souffert ces trois dernières années (enseignement, culture, aide et soins à domicile). Or, le Gouvernement ne semble pas prendre en compte les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises de

l'économie sociale et solidaire, pourvoyeuses d'emplois de proximité non délocalisables.

Désireuse de mettre en lumière ces difficultés, l'UDES a commandité une étude auprès du cabinet fiscaliste DELSOL afin de mesurer les impacts de la non-application du CICE dans les associations.

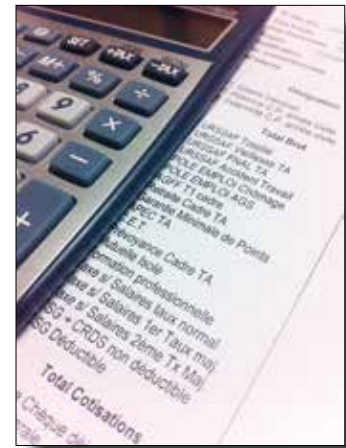
Le secteur, dans son ensemble, reste en effet particulièrement défavorisé par rapport aux entreprises commerciales qui agissent sur des marchés connexes.

Les résultats de cette étude montrent que les entreprises associatives font face à des coûts plus élevés de l'ordre de 4% de la masse salariale brute en moyenne. Par exemple, ce chiffre s'élève à 3% de la masse salariale brute dans le secteur des services à la personne et 2% dans la petite enfance. Il atteint même 6% dans les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Le CICE crée donc une forte iniquité de traitement aux dépens de ces entreprises qui ne distribuent pas de dividendes et mettent l'emploi au service du lien social et de l'intérêt général.

Cette situation, si elle perdure, conduira inévitablement à des difficultés à maintenir l'emploi et à développer l'activité dans ces secteurs.

À l'occasion de la semaine de mobilisation patronale, organisée début décembre pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise, l'UDES, à l'instar des autres organisations patronales, a demandé au Gouvernement d'être attentif aux problématiques et propositions des employeurs qu'elle rassemble.



ZOOM SUR

Séminaire UDES : près de 150 employeurs réunis autour des enjeux emploi/formation en régions

L'UDES a organisé, les 8 et 9 décembre 2014, dans les locaux de la MGEN à Paris, un séminaire sur les enjeux emploi/formation en régions. À cette occasion, ce sont près de 150 employeurs, mandataires ou futurs mandataires de l'UDES, qui ont répondu présents.

Organisé dans le cadre de la prochaine investiture des futurs CREFOP (comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), ce séminaire avait pour ambitions de :

- ▶ donner aux participants les clés de compréhension de l'élaboration des politiques emploi/formation menées en région ;
- ▶ leur permettre de disposer des ressources nécessaires pour apporter une expertise, porter des propositions, faire valoir des priorités d'action sur les territoires, au titre de l'UDES.

Deux temps d'échanges sur l'évolution des politiques emploi/formation au niveau national et dans les territoires et sur le rôle du mandataire dans les CREFOP, ont été organisés le premier jour. À cette occasion, des représentants de l'UDES, au niveau national et dans les régions, ainsi que des pouvoirs publics, ont pris la parole sur des sujets tels que :

- ▶ l'évolution de la gouvernance des politiques d'orientation-emploi-formation, son articulation nationale et territoriale, son impact sur l'organisation régionale ;
- ▶ le rôle et les missions du CNEFOP et des CREFOP ;
- ▶ l'élaboration du CPRDFOP (contrat de plan régional pour le développement des formations et orientations professionnelles)...

Lors de ces deux journées, six ateliers ont également été organisés afin de donner aux participants un éclairage sur les travaux des futurs CREFOP et d'engager la réflexion sur la construction et l'animation de la représentation de l'UDES dans ces nouvelles instances.

Une table ronde sur le thème du « multiprofessionnel » a clôturé ce séminaire. Dans ce cadre, Alain Cordesse, Président de l'UDES, Michel Chassang, Président de l'UNAPL et Jérôme Volle, Vice-président de la commission emploi de la FNSEA, ont débattu sur le rôle des organisations multiprofessionnelles dans le dialogue social, leurs atouts et leurs spécificités mais aussi sur les négociations en cours et les éventuelles positions communes à défendre.



2 questions à Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification

Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, répond aux questions de l'UDES sur l'impact de la réforme de l'État sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, et sur les financements des politiques d'intérêt général en régions dans le cadre de la réforme territoriale.



L'UDES participe au Conseil national des services publics. Quels sont les points de la réforme de l'État susceptibles d'impacter le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

Le secteur de l'économie sociale et solidaire sera abordé à travers plusieurs thématiques. La concertation permettra à toutes les parties prenantes de faire des propositions sur le rôle de l'État sur le territoire.

Cette concertation est inédite. Inédite parce qu'elle associe toutes les parties prenantes. Inédite parce qu'elle sera conduite sur une très grande partie du territoire. Cette nouvelle méthode de modernisation de l'État est une démarche d'amélioration continue qui va permettre à l'État de réaliser des missions essentielles, attendues et avec les moyens nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

C'est la seule façon de construire un État proche des usagers et en capacité de réduire les inégalités.

L'UDES s'interroge sur les évolutions des compétences dans le cadre de la réforme territoriale. Comment entendez-vous consolider les financements des politiques d'intérêt général dans les territoires ?

Au moment où une nouvelle carte régionale va être mise en place et au regard de la nouvelle répartition des compétences issue de la loi NOTRe¹, il est essentiel que l'État se mobilise pour adapter son organisation à ces évolutions majeures. C'est d'autant plus nécessaire que l'État n'avait pas complètement assimilé les conséquences de 30 ans de décentralisation.

L'État doit aussi se moderniser pour pleinement intégrer les évolutions profondes de la société, comme la révolution numérique, et relever les défis des prochaines années, notamment en construisant un État plus proche des usagers et des citoyens et en réduisant les inégalités, qu'elles soient sociales ou géographiques.

Depuis ma nomination, j'ai pu observer que les dernières réformes de l'État, que ce soit la RGPP² ou la RéATE³ se sont soldées par un affaiblissement de l'État sur les territoires. Pourquoi ? Parce que l'approche a été trop budgétaire, voire exclusivement budgétaire. L'État ne se réforme pas à coups de rabot. Il se réforme en revenant à la source, c'est-à-dire à la pertinence des missions réalisées par les agents sur les territoires. Il faut réinterroger nos politiques publiques et nos modes de faire. Il faut redéfinir les missions sur lesquelles l'État doit être fort, en lien étroit avec les territoires. Voilà l'objectif de la revue des missions.

Cette revue des missions de l'État ne peut être réalisée en « chambre », c'est-à-dire en interrogeant l'État sur lui-même. J'ai souhaité une méthode basée sur la concertation avec les collectivités territoriales, les agents publics et les bénéficiaires (usagers, entreprises, associations). Après des échanges fructueux avec les associations d'élus, les fédérations de fonctionnaires et les confédérations syndicales, j'ai finalement arrêté une liste de 23 thématiques de concertation sur 14 territoires.

¹ Nouvelle Organisation Territoriale de la République

² Révision Générale des Politiques Publiques

³ Réforme de l'Administration Territoriale de l'État